

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202308/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 04/08/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 22 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 août 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

Présents : 15

Votants : 18

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LEBouc Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LANDRY Jacques qui donne pouvoir à M. VIRIEUX Jean-François, M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir M. BRETEAU Franck, Mme ROBIN Murielle qui donne pouvoir Mme HUBERT Florence, M. LEFFRAY Stéphane.

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

CLASSEMENT DU COURS DE LA BUTTE DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. Breteau informe les membres du conseil municipal qu'après l'achèvement des travaux de la voie nouvelle du lotissement « Le Clos de la Butte », dénommée « Cours de la Butte », celle-ci doit être intégrée dans le domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le classement du Cours de la Butte, d'une longueur de 30 mètres linéaires prolongé par un espace de stationnement d'environ 400m², dans le domaine public.

Il autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

